



**NOTE : Le prochain numéro du Relais paraîtra le 21 janvier 2021**



## Les communautés paroissiales et leur espérance

Nos communautés paroissiales vivent des temps difficiles en cette période de pandémie, mais faut-il ajouter que depuis plusieurs années déjà, elles éprouvent de l'inquiétude par rapport à leur vitalité et leur viabilité. D'aucuns se demandent si elles sont encore capables de relever de nouveaux défis. Pour ma part, je considère que les paroisses ont ce qu'il faut pour continuer d'assumer leur mission, mais de manière différente. Avant tout, il importe d'y croire et d'espérer un réel changement, sinon aussi bien fermer boutique immédiatement.

Personnellement, je crois que nos communautés regroupent des membres qui ont le souci et le goût de faire connaître Jésus Christ et d'en vivre au quotidien. Mais, nous ne savons pas toujours comment nous y prendre et de grandes questions surgissent : Comment rejoindre les jeunes dans un contexte changeant et leur présenter un Dieu qui s'intéresse à eux véritablement? Comment être présent à ceux et celles qui ont pris leur distance par rapport à l'institution ecclésiale et qui ne veulent plus rien savoir d'elle? Comment offrir de bons services pastoraux aux personnes qui continuent de croire que l'Église peut être un signe de la présence du Seigneur parmi nous? Comment trouver des leaders dans nos communautés paroissiales et les amener à s'impliquer dans leur milieu afin qu'ils puissent bâtir des projets innovants?

Ces questions et bien d'autres encore ne doivent pas être débattues seulement dans la sphère privée mais aussi dans l'espace public. Les solutions à inventer ne pourront jamais voir le jour si des hommes et des femmes ne se décident pas à en parler librement, et ce, dans le respect de l'opinion des autres. Ainsi, c'est ensemble que nous trouverons la voie royale qui assurera une nouvelle évangélisation. Je crois fermement que nous avons dans chacune de nos paroisses, les ressources nécessaires pour établir des échanges fructueux. Je pense aux assemblées de fabrique, aux conseils paroissiaux de pastorale, aux conseils de secteur et aux comités de liturgie, pour ne nommer que ceux-là. Pour agir autrement, il importe de croire au message du Christ qui demeure toujours une Bonne Nouvelle, encore aujourd'hui.

En terminant, je vous propose cette petite réflexion de Mgr Armand Le Bourgeois qui invite au partage communautaire. « Le chrétien, dit-il, c'est celui pour qui le Christ est "devenu quelqu'un" », installé dans sa vie comme un ami présent, exigeant et qui oblige à se dépasser soi-même. Et cet ami n'est pourtant jamais seul : à travers lui, « les autres, jusqu'alors anonymes, prennent un visage, [qui est] reflet de Dieu ».

## Une période des Fêtes difficile pour M. Jean Crépault !

Comme vous le savez peut-être déjà, M. Jean Crépault, notre délégué épiscopal à l'administration diocésaine, a subi une chirurgie cardiaque majeure durant la période des Fêtes. Il est présentement de retour chez lui après avoir été hospitalisé à l'Institut universitaire de cardiologie à Québec. Cette période a été très difficile pour lui. Il est trop tôt pour le moment pour connaître la suite des choses. Je vous en tiendrai au courant dès que j'aurai des nouvelles à ce sujet.

Entretemps, pour toutes vos questions au niveau administratif, vous pouvez, au besoin, contacter madame Lise Dumas au 418-723-3320, poste 104.

Je me fais le porte-parole des employés et de la direction de l'archevêché pour adresser à Jean nos vœux de prompt rétablissement.

*Guy Lagacé, v. g.*  
Guy Lagacé, vicaire général



## Couvre-feu, confinement et célébrations

Lors de la conférence de presse du mercredi 6 janvier 2021, à 17 h, le premier ministre Legault a annoncé, parmi d'autres mesures, la fermeture de tous les lieux de culte à partir du samedi 9 janvier à minuit, et ce, jusqu'au 8 février. (Par lieux de culte on entend : les églises, les oratoires, les chapelles, les salles utilisées occasionnellement ou de manière régulière pour des célébrations en paroisse, dans des résidences pour personnes âgées, des résidences privées, etc. Une exception : Il est toujours possible de célébrer la messe dans les maisons religieuses, mais la chapelle doit bien entendu être fermée au public.) Si la situation épidémiologique s'améliorait avant le 8 février, cette mesure pourrait être levée plus tôt, mais il ne faut pas se faire d'illusions....

Ce resserrement sanitaire a des conséquences. À cet effet, les autorités civiles et l'Assemblée des évêques du Québec (AECQ) nous ont donné les indications suivantes que nous faisons nôtres dans le diocèse de Rimouski.

Les **célébrations** (messes, liturgies de la Parole, baptêmes, mariages, heures de prière ou d'adoration, etc.) qui étaient jusqu'alors permises avec 25 personnes **ne sont plus autorisées**. Les activités organisées dans un endroit public sont interdites, sauf la célébration des **funérailles** pour un **maximum de 25 personnes par famille**. Le célébrant et les bénévoles requis pour la tenue de l'événement ne font pas partie de ce nombre maximum. Il serait prudent de recommander aux participants de porter le masque pour toute la durée de la célébration, et de ne le retirer que pour la communion. Il faudra obligatoirement tenir un registre des présences. De plus, aucune nourriture et alcool ne peut être servi sur place (= pas de réception après les funérailles).

Il est possible de capter et diffuser, sur **Internet** ou par la **télévision**, des célébrations à **huis clos** : il faut toutefois s'assurer que l'événement ne soit pas associé à un rassemblement. Donc, limiter au maximum le nombre de personnes présentes au moment de la captation. (Par exemple : le ministre seul, car la concélébration est interdite, un lecteur, le caméraman, un chantre et un musicien, un sacristain.)

Les personnes qui suivent une célébration à la télévision ou sur Internet **ne sont pas autorisées** à se rendre à un quelconque lieu de culte, par après, pour **recevoir la communion**. La liturgie et la pandémie nous restreignent à faire uniquement une « communion spirituelle » quand nous ne sommes pas présents en personne au lieu même de la célébration. La communion ne peut pas être portée aux malades pendant cette période de confinement étendue, car les rassemblements intérieurs sont interdits en dehors de la bulle familiale. Les **rassemblements extérieurs** sont également interdits. Il n'est donc pas possible d'offrir une célébration « à l'auto » dans un stationnement, comme au cinéparc.

Dans les situations de **fin de vie**, il est toujours possible d'offrir la célébration des derniers sacrements. Il faut alors assurer une coordination adéquate avec la direction des soins infirmiers de l'établissement.

Le **télétravail** est obligatoire, sauf pour le personnel jugé essentiel au fonctionnement de l'organisme. Toutes les **réunions** doivent être reportées après la période de confinement. En cas d'urgence, il est préférable que les gens se réunissent par téléconférence ou par visioconférence pour traiter du point urgent.

Les comptoirs d'aide des organismes communautaires ou de charité peuvent maintenir leurs services. Il est préférable alors d'appliquer strictement les règles de distanciation, le port du masque et le lavage des mains.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/#c81026>



**RAPPEL au sujet des obligations d'une Fabrique ou d'une  
Compagnie de cimetières catholiques romains en ce qui concerne  
le *Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables*.**

À la suite de questions légitimes et d'une rencontre de quelques chanceliers et économes diocésains avec les responsables de l'Office de la protection du consommateur (OPC), qui est l'autorité qui s'est vue confier la mise en place du *Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables*, nous vous donnons quelques points de repère.

Ce résumé ne peut pas vous dispenser toutefois d'effectuer une lecture attentive des consignes que nous retrouvons au site suivant :

<https://www.opc.gouv.qc.ca/commercant/secteur/service-funeraire/registre/>

1. Les obligations à partir du 18 janvier 2021 pour les nouveaux contrats

- Tout contrat pour une nouvelle concession de lot ou d'une niche par une fabrique ou une compagnie de cimetières catholiques romains qui sera effectuée à partir du 18 janvier 2021 doit être traitée de la façon suivante. Sur le site internet, on parlera de *contrat d'achat préalable de sépulture* :

- Avant d'établir le contrat, il faut consulter le Registre afin de s'assurer qu'il n'existe pas de contrat préalable qui soit inscrit au Registre. Le site de l'OPC donne des indications claires sur la manière de consulter. Cette recherche s'effectue avec la date de naissance et les nom et prénom de la personne qui veut passer un contrat ainsi que les nom et prénom de ses parents.
- La preuve de cette vérification doit être conservée et portée à la connaissance de l'acheteur avant d'établir tout autre contrat. Voir les instructions sur la manière de générer une preuve de consultation sur le site dans la section Rechercher un contrat au Registre
- Ce nouveau contrat doit être déclaré et inscrit au Registre dans les 45 jours suivants la signature du contrat, qu'il y ait eu ou non un paiement. Des frais sont reliés à cette déclaration qui se fera uniquement en ligne. Ils sont indiqués sur le site et comportent deux échelons tarifaires établis selon la valeur de la transaction.
- À cela s'ajoute aussi, si la pratique est en vigueur chez vous, l'obligation pour une fabrique, même si elle n'a pas ou n'a plus la charge d'un cimetière de déclarer au Registre **tout dépôt funéraire** accepté à partir du 18 janvier 2021 concernant les services offerts **par le cimetière uniquement**. Cela concerne également les compagnies de cimetières catholiques romains.
  - Avant d'établir une nouvelle entente, il faut dans ce cas consulter le Registre au préalable et en faire connaître le résultat à la personne qui désire effectuer ce dépôt.
  - Ce dépôt doit être déclaré ensuite au Registre dans les 45 jours suivants l'entente et cette inscription au registre est soumise à la grille tarifaire.

En résumé, en prévision du 18 janvier 2021 qui arrive à grands pas, nous portons à votre attention les préparatifs suivants :

- Avoir accès à une connexion internet afin d'accéder au Registre et se familiariser avec les formulaires. Normalement cela demande un accès au système ClicSÉQUR pour entreprises.  
<https://www.services.mrq.gouv.qc.ca/web7aexterne/T1/UT/Authlm/IdentificationUtilisateur.aspx>
- Prévoir un mode de paiement électronique pour les frais d'inscription au Registre pour des montants de \$10 ou de \$30. La carte de crédit est privilégiée, mais habituellement les fabriques n'en ont pas... (La personne qui procède à l'enregistrement peut payer avec sa carte de crédit personnelle, si elle consent à cette façon de faire, et se fait rembourser ensuite par la fabrique.)
- Ajouter ces frais d'inscription au Registre à la facture du client qui acquiert le contrat d'arrangements funéraires préalables.

## 2. En ce qui concerne les **anciens contrats** datant d'avant le 18 janvier 2021.

- Ces contrats de concession et de dépôts funéraires devront être déclarés au Registre, mais la date butoir provisoire est actuellement le **18 juillet 2023**. Cela concerne toutes les fabriques et les compagnies de cimetières.
- Les autorités du Registre ont prévu que ces inscriptions pour des contrats conclus avant le 18 janvier 2021 seront sans frais pour la fabrique ou la compagnie de cimetières catholique romain. Des modalités d'inscription de plusieurs contrats sont prévus.
- Une forme de *fiction de droit* a été prévue par les juristes de l'OPC. Ainsi, seuls les contrats encore en vigueur et dont le premier concessionnaire est toujours vivant sont visés par le Registre.
- De même, pour le moment, seule la concession qui aurait à être renouvelée par le même concessionnaire titulaire du premier contrat devra être déclarée au Registre.

- Les contrats parvenus à leur terme et ceux qui ont été l'objet d'un changement de concessionnaire à la suite du décès du premier concessionnaire ne sont pas concernés actuellement. Des précisions pourraient toutefois nous parvenir plus tard.

*Yves-Marie Mélançon*

Yves-Marie Mélançon, v.é., chancelier



### **Quels sont vos rêves d'Église?**

J'ai reçu un courriel de madame Julie-Hélène Roy concernant un projet qui se nomme « Rêves d'Églises ». Voici les informations concernant ce projet, auquel vous êtes invités à participer.

### **Rêves d'Église**

Quels sont vos rêves d'Église? Une Église authentique, incarnée, créative, vivante, cohérente? En ces temps de transition où beaucoup de diocèses sont en réflexion sur notre façon de faire Église, de transmettre la foi aux plus jeunes, de vivre notre mission d'évangélisation, nous avons besoin d'entendre ce que l'Esprit pourrait suggérer aux baptisé(e)s. Quelques suggestions de discussion : Quelles formes de célébrations, de lieu, de soutien seraient l'idéal pour l'Église d'aujourd'hui? À quel besoin doit répondre l'Église dans notre vie? Qu'est-ce qui vous touche dans ce que vivent les personnes autour de vous et qui pourrait vous pousser à l'action?

### **Les personnes intéressées à participer peuvent le faire de 2 façons :**

1. Former des groupes de 4 à 5 personnes pour discuter du sujet
2. Écrire vos réflexions et les faire parvenir à :

[revedeglise20@gmail.com](mailto:revedeglise20@gmail.com)

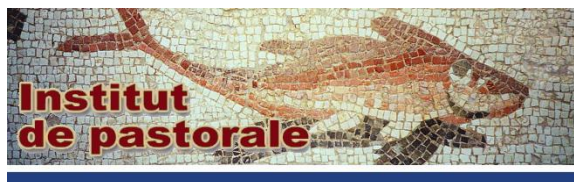
Les responsables du projet feront une synthèse des réflexions reçues et elles seront partagées. N'oubliez pas de laisser vos noms et coordonnées des personnes de votre équipe afin que vous puissiez être recontactés.

Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à ce projet fort intéressant.

***Ginette Larocque, agente de communications***

***Pour : Julie-Hélène Roy, Pèlerin et Porteuse d'espérance***

**En annexe, à la fin de ce Relais, vous trouverez l'homélie de Mgr Denis Grondin, telle que donnée lors de la célébration du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'église Saint-Pie-X.**



## COURS — HIVER 2021

### Jésus-Christ, Fils de Dieu

Avec Jean-François Mélançon

Notez que les cours seront d'abord donnés en ligne exclusivement, jusqu'à un retour en zone **orange**.

Inscription : 418-721-0167

[ipastorale@diocesisrimouski.com](mailto:ipastorale@diocesisrimouski.com)

Pierre Cardinal

[www.diocesisrimouski.com/ipar](http://www.diocesisrimouski.com/ipar)

[www.facebook.com/institut.de.pastorale](https://www.facebook.com/institut.de.pastorale)

### HORAIRE DES COURS — 9h à 16h



### Les Frères du Sacré-Cœur Administration provinciale



#### DÉCÈS DU FRÈRE JACQUES DÉCOSTE, S.C.

Au Service de santé de Québec, le mercredi 30 décembre 2020, est décédé à l'âge de 82 ans et trois mois, dont 57 ans de vie religieuse, le frère Jacques Décoste, s.c. (F. Louis-Jacques). Il est décédé des suites de la maladie d'Alzheimer. Notre confrère a oeuvré pendant près de vingt-cinq ans au Village des Sources de Sainte-Blandine dont il est le co-fondateur.

La date et le lieu de la célébration des funérailles ainsi que le lieu de la déposition des cendres demeurent à déterminer.

**Que le frère Jacques repose dans la paix et l'amour du Christ ressuscité!**

## EN MÉMOIRE DE MARIE GÉRIN-LAJOIE (1890-1971)

*Figure montréalaise associée au travail social*

Le jeudi 7 janvier 2021, les religieuses de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal font mémoire de Marie Gérin-Lajoie, leur fondatrice décédée il y a cinquante ans.

Les Sœurs du Bon-Conseil se souviennent avec fierté et gratitude de cette femme dynamique et joyeuse qui fut leur formatrice en action sociale et en spiritualité. Sous son inspiration, la communauté s'est développée au Québec, à Cuba et en Haïti; les Sœurs ont ouvert des instituts dédiés à l'éducation familiale et sociale; elles ont créé, avec les gens du milieu, la formule originale des « centres sociaux » afin de répondre aux besoins concrets et diversifiés des femmes, des familles et des nouveaux arrivants.



Ravivons la mémoire  
de Marie Gérin-Lajoie  
(1890–1971)

Selon le témoignage de son neveu Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'éducation, « *pour Marie Gérin-Lajoie, le message du christianisme a été une invitation à se consacrer, avec un succès merveilleux, à une lutte de toute sa vie aux sources mêmes de graves disparités sociales* ».

C'est bien l'idéal de justice et de solidarité sociale que s'est fixé la première détentrice d'un « baccalauréat ès arts » de l'Université Laval à Montréal (1911). Journaliste et conférencière, consciente de faire partie d'une élite, Marie Gérin-Lajoie prône l'accès à l'éducation pour toutes les femmes qu'elle voit trop souvent aux prises avec la misère et de lourdes charges familiales. Elle les encourage à joindre les organisations ouvrières parce qu'elle croit à la force des associations. Ouverte aux apports des sciences sociales et des innovations technologiques, elle pense qu'à son époque « soulager ne suffit pas, il faut transformer ». Autrement dit, jus-

tice et charité forment un couple indissociable.

Marie Gérin-Lajoie ne peut imaginer faire de l'action sociale sans acquérir une formation appropriée. Après avoir inauguré, en 1919, un premier « Cours de préparation à l'action sociale », et fondé une communauté à vocation sociale, en 1923, Marie Gérin-Lajoie a ouvert en 1931 une première « École d'action sociale », l'ancêtre du programme collégial et universitaire en travail social. Ce qui a fait dire au président de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec (en 2003) : « *En cette femme passionnée de justice et d'amour pour son peuple, reconnaissons et saluons une instigatrice majeure du service social au Québec francophone en sœur Marie Gérin-Lajoie.* »

## AVIS AU PUBLIC

À défaut de pouvoir rassembler des invités en période de pandémie, les Sœurs du Bon-Conseil invitent leurs réseaux et le grand public à consulter le site Web de l'Institut et sa page Facebook : [www.bonconseil.qc.ca](http://www.bonconseil.qc.ca) et [www.facebook.com/sbcmontreal](https://www.facebook.com/sbcmontreal)

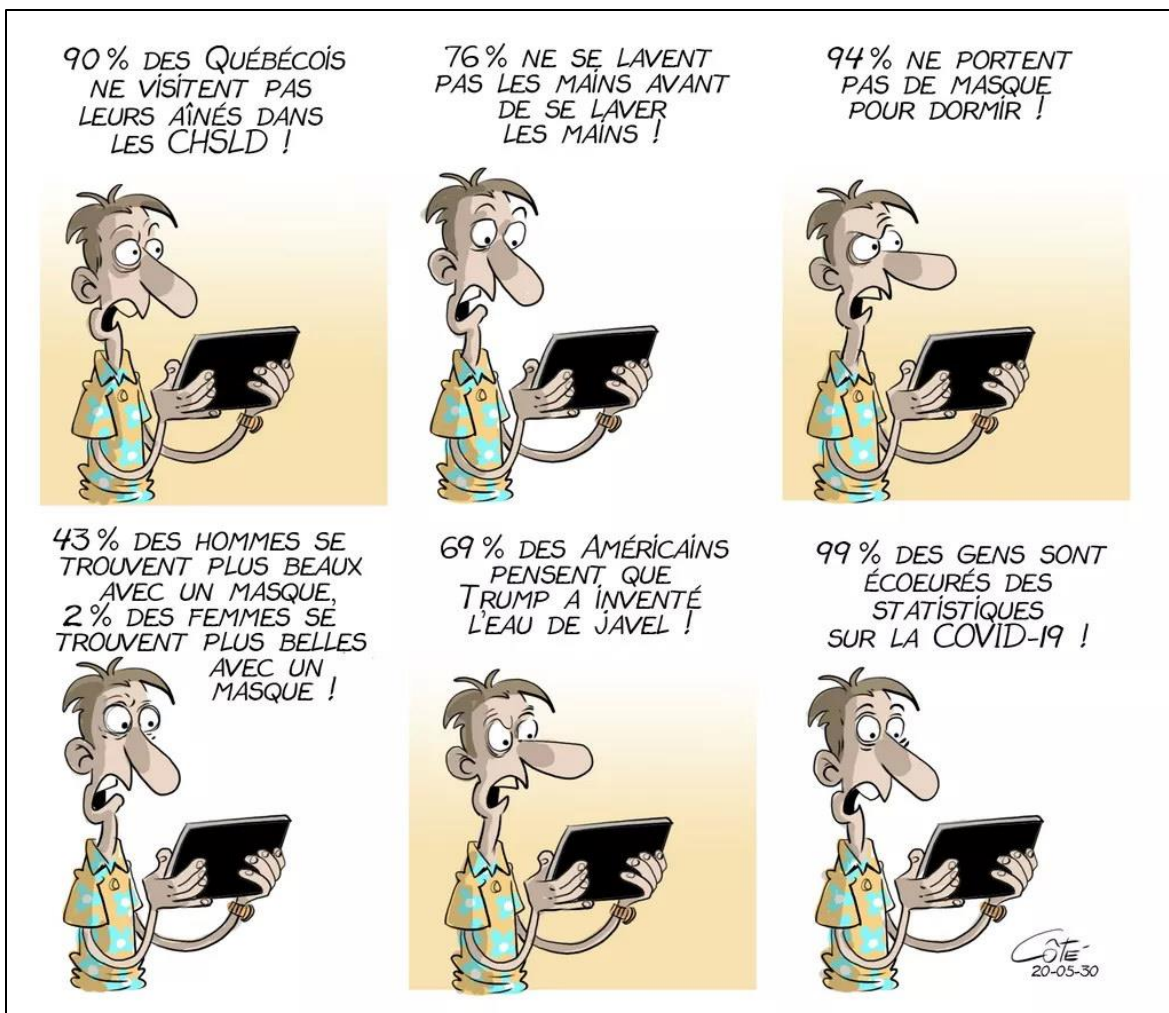
On y trouvera l'occasion de participer :

- > À la célébration dédiée à la fondatrice en téléchargeant le texte MARCHER DU PAS ALLÈGRE DE LA CONFIANCE.
- > Au lancement d'une série de **capsules vidéo sur la pensée de Marie Gérin-Lajoie**, préparées avec la collaboration de « Voix et couleurs nouveaux médias ».

**Source :** Secrétariat général de l'Institut  
(514) 381-1867

**Contact :** Lisette Bisson, secrétaire générale  
(438) 497-4782  
[institut@bonconseil.qc.ca](mailto:institut@bonconseil.qc.ca)

### UN BRIN D'HUMOUR EN TEMPS DE PANDÉMIE





Bulletin électronique d'information hebdomadaire publié par l'Archidiocèse de Rimouski

**Tombée du matériel : le mardi 19 janvier pour le Relais du 21.**

### Abonnement gratuit !

Invitez les gens de votre entourage, intéressés par les activités pastorales dans le diocèse, à s'abonner au bulletin hebdomadaire **Le Relais**. Pour être inscrit sur la liste d'envoi, il suffit de vous rendre sur notre page d'abonnement à l'adresse : <http://www.diocesisrimouski.com/sd/relais/abonnement.html> ou envoyez votre nom et adresse courriel à : [ymelan@diocesisrimouski.com](mailto:ymelan@diocesisrimouski.com)

### Publication d'un communiqué dans Le Relais

Vous pouvez faire parvenir vos communiqués d'intérêt général pour Le Relais à Ginette Larocque, agente de communications : [ginette.larocque@diocesisrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocesisrimouski.com)

## Le Relais

549, Saint-Germain Est  
Rimouski (Québec) G5L 1G2  
Tél. : 418-723-4765  
Téléc. : 418-725-4760

### Pendant la pandémie :

#### Rédaction et mise en page :

Yves-Marie Mélançon  
418-723-9006  
[ymelan@diocesisrimouski.com](mailto:ymelan@diocesisrimouski.com)

#### Communiqués :

Ginette Larocque  
418-723-3320, poste 110  
[ginette.larocque@diocesisrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocesisrimouski.com)

#### Webmestre :

Yves-Marie Mélançon  
418-723-9006  
[ymelan@diocesisrimouski.com](mailto:ymelan@diocesisrimouski.com)

### Les Services diocésains

549, Saint-Germain Est  
Rimouski (Québec) G5L 1G2 - Tél. : 418-723-4765

CÔTÉ, Claudine - Préparation au Mariage - [projetmariage@hotmail.com](mailto:projetmariage@hotmail.com) ..... poste 108  
LAGACÉ, Guy, v.g. - Coordonnateur de la pastorale d'ensemble :  
[vicaire.general@diocesisrimouski.com](mailto:vicaire.general@diocesisrimouski.com) ..... 418-723-3320, poste 180  
LACROIX, Charles - Formation à la vie chrétienne - [fvcrici@hotmail.com](mailto:fvcrici@hotmail.com) ..... poste 103  
LECLERC, Annie - Catéchuménat - [catechufvc@gmail.com](mailto:catechufvc@gmail.com) ..... poste 105  
SECRÉTARIAT - [servdiocrici@globetrotter.net](mailto:servdiocrici@globetrotter.net)  
**INSTITUT DE PASTORALE** : CARDINAL, Pierre - [ipastorale@diocesisrimouski.com](mailto:ipastorale@diocesisrimouski.com) ..... 418-721-0167

### Archevêché de Rimouski

34, rue de l'Évêché Ouest  
Rimouski (Québec) G5L 4H5 - Tél. : 418 723-3320

CRÉPAULT, Jean - Délégué épiscopal à l'administration et  
Directeur du projet Cathédrale : [jcrepault@hotmail.com](mailto:jcrepault@hotmail.com) ..... poste 181  
DUBÉ, Madone - Adjointe administrative - ..... poste 104  
GOSSELIN, Sylvain - Archiviste - [diocrici@globetrotter.net](mailto:diocrici@globetrotter.net) ..... poste 128  
GRONDIN, Denis - Archevêque - [denis.grondin@diocesisrimouski.com](mailto:denis.grondin@diocesisrimouski.com) ..... poste 102  
LAGACÉ, Guy - Vicaire général - [vicaire.general@diocesisrimouski.com](mailto:vicaire.general@diocesisrimouski.com) ..... poste 180  
LAROCQUE, Ginette - Agente de communications - [ginette.larocque@diocesisrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocesisrimouski.com) ..... poste 110  
MÉLANÇON, Yves-Marie - Chancelier - [chancellerie@diocesisrimouski.com](mailto:chancellerie@diocesisrimouski.com) ..... poste 111  
PROULX, Marie-Line - Secrétaire de l'Archevêque - [marielineproulx@diocesisrimouski.com](mailto:marielineproulx@diocesisrimouski.com) ..... poste 106  
(À venir) - Tribunal ecclésiastique - ..... poste 129

Vous pouvez consulter  
les différents bulletins électroniques  
des Services diocésains  
sur le site internet du diocèse :  
<http://www.diocesisrimouski.com/sd/ocs.html>



**Homélie du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de Mgr Denis Grondin**

« On aurait peut-être souhaité se réveiller ce matin du 1<sup>er</sup> janvier 2021 libérés du cauchemar de 2020! Mais, comme des bergers, nous sommes appelés à continuer, ensemble, influencés par ce que la foi nous permet d'entrevoir : « *Après avoir vu... ils racontèrent... et les gens s'étonnaient.* » Changer d'année, ce n'est pas tourner la page en offrant des vœux! C'est participer, ensemble, à les accomplir.

Une des cartes de Noël que j'ai reçue disait : ***Je vous souhaite de prendre le temps.*** Malgré les contraintes, il faut prendre le temps de relations vraies, le temps pour la famille et les amis dans l'écoute et la fraternité, le temps pour Dieu dans la prière et le silence. Le temps pour les plus pauvres, dans la générosité et la solidarité. Le temps pour la création. Le temps pour soi dans le repos pour murir sa vocation. Le temps d'accompagner ceux qui cherchent du sens... La liste peut s'allonger.

C'est vrai, le temps nous est donné ou prêté, mais faut-il le subir? On chantait : « Mon Dieu, bénissez le temps de la nouvelle année, il vous est donné pour « Mériter le Paradis ». C'était un langage pour dire **n'oubliez pas**. Ne gaspillez pas et ne perdez pas votre temps car sous la bénédiction de Dieu, comme les bergers, il est temps de **Vivre déjà** sous cette lumière plus forte que les ténèbres de l'épreuve, du mal, des épidémies. **Le temps est à la Joie et à la Paix!**

Nous sommes donc appelés à faire fructifier le temps sous l'élan de l'Esprit du Seigneur afin de révéler le visage de Dieu. Jésus a pris nos traits et il a révélé le bonheur de la vie nouvelle, afin qu'on lui ressemble, permettant à chacun de découvrir Dieu, Père « Abba », et d'accueillir les autres librement comme nos frères et sœurs et d'en prendre soin.

Je crois que plusieurs aidants ont réalisé que leurs patients devenaient des frères et des sœurs avec le temps et leur départ a été d'autant plus douloureux : « **Le sentiment d'être menacés collectivement a servi de moteur pour augmenter la solidarité au cœur de l'isolement : on se sent davantage ensemble, réunis par la même expérience de la fragilité de l'existence** » (Marc Pelchat, La pandémie puis après, page 42).

Depuis des mois, nos premiers ministres nous disent l'urgence d'être personnellement mais aussi collectivement vers un monde différent; une humanité renouvelée, juste pour se protéger. Le changement est plus que de changer nos méthodes ou nos façons de faire. (Ex : Le télétravail, pour retrouver le rythme d'avant, axé sur la productivité ou la rentabilité). Le véritable changement appelle nos conversions pour retrouver l'Essentiel, se rencontrer en Jésus. La recherche de l'Essentiel. Mgr Pelchat nous dit que la conversion est d'ordre spirituel. Quand on se situe comme fils de Dieu, la crainte tombe et on entend l'appel à vivre plus près de son cœur et près de cette fraternité rendue possible par Jésus : Libérer l'égoïsme et déconfiner la charité, l'amitié pour l'étranger (bon samaritain).

Si le COVID nous fait perdre une part de liberté et de mouvement, il permet de valoriser le mouvement intérieur pour vivre plus sincèrement et donc plus conscients de ce qu'on fait ou ne fait pas, de ce qu'on est et on devient, cela pour saisir quel esprit habite nos mouvements extérieurs, nos choix ou nos omissions.

Dans ces premières heures de 2021, Dieu nous offre par l'Eucharistie un élan de reconnaissance pour la vie prêtée et précieuse, un élan de MERCIS pour les bienfaits goûtés. Il nous propose une ouverture à la grâce, nécessaire pour sortir gagnants, grandis, agrandis face aux défis et aux deuils.

**PRIÈRE : Marie, mère de Dieu, sois à nos côtés pour vivre la tendresse de ton Fils et la Force dans la foi. Inspires-nous des *oui* généreux et courageux afin qu'on puisse répondre ensemble avec créativité à l'appel de ton Fils. *Soyez unis dans l'amour, unis comme le Père et moi.***

Nos rassemblements ont été réduits et ralentis. Que ce temps différent nous permette d'apprécier la réflexion et la prière à la maison, l'échange où le langage du cœur, de la sagesse évangélique. Marie notre mère, guides-nous dans la persévérance, la patience et la profondeur de la vérité, du mystère de l'amour qui bâtit la PAIX DURABLE. Que l'accueil de notre vie et de la tienne nous engage comme défenseurs et promoteurs de relations vivantes.

Un virus sournois contamine actuellement l'espérance le soutien des plus fragiles. La loi C-7 contre la vie en élargissant l'euthanasie, menace la paix sociale qui a pour condition la dignité et la protection des plus faibles.

Ô Marie, mère de Dieu, tu nous apprends à vivre de la tendresse de Dieu. Fais de chacun de nous des témoins de vie et par conséquent de paix.

Amen.